



REGLEMENT DE L'INTERNAT DES BTS

Le présent règlement vise à mettre en place les meilleures conditions de vie et de travail pour chaque interne.

Cela implique le respect de toutes les règles essentielles à la sécurité des biens et des personnes dans un esprit de solidarité et de discipline.

L'inscription à l'internat n'est pas une obligation, mais une opportunité qui offre aux étudiants de meilleures conditions d'études.

En conséquence, elle vaut adhésion pleine et entière à ce règlement et son engagement à la respecter.

Il est utile de rappeler que l'internat n'est pas une résidence universitaire : c'est pourquoi tout manquement aux dispositions qui suivent justifiera la mise en œuvre d'une procédure de sanctions appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

VIE A L'INTERNAT – HORAIRES – SORTIES-

L'internat est ouvert du lundi 20h00 au vendredi 7h30.

L'internat est fermé le week-end, les jours fériés ainsi qu'à chaque vacance scolaire.

En semaine, les sorties sont tolérées jusqu'à 22 heures précises, heure au-delà de laquelle l'accès à l'internat sera impossible. L'étudiant sera considéré absent et s'exposera à des sanctions (dérogations accordées sur demande écrite et motivée des intéressés). Une sortie culturelle ou sportive par MOIS pourra être autorisée. L'étudiant devra garantir sa présence en cours le lendemain.

Dans les chambres, rangement et propreté sont de rigueur. Il est donc demandé à chacun de tenir compte de certaines exigences que la vie en communauté impose à tous, notamment :

- Proscrire les déplacements injustifiés dans les chambres
- Se déplacer calmement dans l'internat afin de respecter le repos ou le sommeil des autres -
Respecter un silence total entre 22h et 6h45